



MINISTÈRE DU TRAVAIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

COMMERCE :
KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19



Drive : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminés :

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

À PROPOS

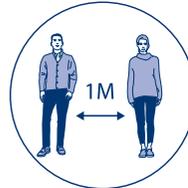
Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du [protocole national de déconfinement](#) pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit vous conduire :

- **À éviter les risques d'exposition au virus ;**
- **À évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;**
- **À privilégier les mesures de protection collective** en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

Mesures organisationnelles

- **Le télétravail doit être la règle** chaque fois qu'il peut être mis en œuvre. Il permet d'éviter le risque en supprimant les circonstances d'exposition.
- Lorsque la présence sur les lieux de travail est nécessaire, le séquençage des activités et la mise en place d'horaires décalés facilitent **le respect des règles de distanciation physique** en limitant l'affluence et la concentration des salariés et éventuels tiers (clients, prestataires...).
- La gestion des flux doit permettre de limiter le nombre de personnes simultanément présentes dans un même espace afin de **respecter la jauge maximale d'une personne pour 4m²**.

Ce n'est que lorsque l'ensemble de ces précautions n'est pas suffisant pour garantir la protection de la santé et sécurité des personnes qu'elles doivent être **complétées par des mesures de protection individuelle**, telles que le port du masque.



Les bons réflexes

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) ; se sécher les mains avec du papier/tissu à usage à usage unique ;
- **Éviter de se toucher le visage** en particulier le nez et la bouche ;
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;
- **Tousser et éternuer dans son coude** ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- **Respecter les mesures de distanciation physique** :
 - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - distance physique d'au moins 1 mètre.
- **Aérer toutes les 3 heures** pendant quinze minutes les pièces fermées ;
- **Nettoyer régulièrement les objets manipulés** et les surfaces touchées.

Personnes en situation de handicap

- En cette période de pandémie justifiant des mesures d'adaptation de postes et des modalités de travail plus exigeantes, l'insertion et le maintien en emploi de tous doivent être favorisés.
- **Assurez-vous que les consignes sanitaires soient accessibles et que les règles de distanciation physique que vous instaurez permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier**, en télétravail ou sur leur lieu de travail habituel.
- Pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires, des aides financières et des services de l'Agefiph et du Fiphfp existent, et ont été adaptés au contexte du **Covid -19** ». Les services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés.
- Plus d'info sur : www.agefiph.fr/
- **Reportez-vous également à la fiche spécifique « Covid 19 – Travail des personnes en situation de handicap »** disponible sur travail-emploi.gouv.fr



1. PRÉPARER

- **Favorisez une organisation qui limite la transmission :**
 - maintenez les équipes de travail les plus stables possibles dans le temps pour éviter la multiplication des rencontres de salariés différents
 - limitez le nombre de personnes devant toucher un objet ; revoyez le processus de sorte que la même personne réalise une commande de A à Z
 - limitez le nombre de personnes en contact avec le public
- **Dans la zone d'accueil du client :**
 - fermez un poste sur deux si l'espace extérieur est réduit et empêche le respect de la distance de 1 m. entre les personnes
 - informez les clients des nouvelles modalités de réception des marchandises, dont les règles de distance entre personnes et de non contamination par le contact avec les objets : dépôt des marchandises dans le coffre, suspension de récupération des sacs consignés...
 - affichez très visiblement les consignes dans la file d'attente des véhicules
- **Etablissez un plan de nettoyage** avec périodicité et suivi : des surfaces de travail, des équipements de travail, des outils, des poignées de portes et boutons, matériels, plus généralement de tout objet, surface... susceptibles d'avoir été contaminés (en contact avec les mains...)
- Affichez « **se laver ou se désinfecter les mains avant et après utilisation de tout matériel commun** »
- Pendant la pandémie, **suspendez de préférence l'utilisation des fontaines à eau au profit d'une distribution de bouteilles d'eau individuelles**
- Si possible **laissez les portes ouvertes** afin d'éviter les contacts avec des surfaces potentiellement contaminées
- **Mettez en permanence à disposition** sur ou à proximité des postes de travail, des vestiaires et des salles de pause, **des consommables** : gel hydro alcoolique, lingettes, savon, essuie-tout, sacs-poubelle...
- **Attribuez dans la mesure du possible des appareils individuels**
- **Etablissez si possible un sens de circulation unique et logique** pour éviter que les personnes ne se croisent
- **Réduisez et cadencez le nombre de rendez-vous** au nombre de points de réception disponibles
- **Matérialisez par marquage au sol** ou tout autre moyen la distance d'1 m. minimum entre personnes
- **Nettoyez le poste de travail** au moins au début et à la fin de la prise de poste
- **Attribuez des terminaux portatifs, des casques audio dotés de housses protectrices jetables, des chariots...dédiés à un employé ; nettoyez l'ensemble à chaque changement de personnel**



2. RÉALISER



- Lors de la prise de poste et pendant toute sa durée, **respectez scrupuleusement la distance minimum de 1 m.** entre collègues et avec les clients
- **Refusez le chargement par l'employé par les portes latérales et le dépôt des marchandises dans l'habitacle des véhicules**
- **Le client reste dans son véhicule** pendant le chargement des marchandises
- **Installations sanitaires/salle de pause restauration :**
 - fournissez des bouteilles d'eau individuelles
 - adaptez les temps de pause (pour permettre le nettoyage des mains) et prévoyez une rotation
 - organisez la prise des repas en horaire décalé et avec respect des 1 m. minimum à table ; définir le nombre de personnes qui peuvent déjeuner ensemble et ne laisser que le nombre de chaises suffisant ; marquage au sol de l'emplacement de la chaise ; évitez les chaises à roulettes
 - nettoyez la salle de pause (surfaces ou équipements en contact avec les mains) après chaque pause



3. VÉRIFIER

- **Suivi du plan de nettoyage/désinfection**
- **S'assurer de l'approvisionnement permanent des consommables** (gel hydro alcoolique, lingettes, savons, gants, masques, sacs-poubelle...)
- **Evacuer les déchets régulièrement**
- Vérifier le nettoyage régulier des sanitaires au moins deux fois par jour, et en permanence s'assurer de la présence de savon et moyens de séchage

